
SEANCE DU 6 AVRIL 2005

DÉCISION N° 2005 / 17 / THTCM / 3

**PROJET DE LIGNE A TRES HAUTE TENSION
COTENTIN - MAINE.**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu les décisions de la Commission nationale n° 2005/08/THTCM/1 décidant un débat public et n° 2005/09/THTCM/2 nommant le président de la commission particulière ,

- sur proposition de M. Jean-Pierre GIBLIN, président de la commission particulière,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

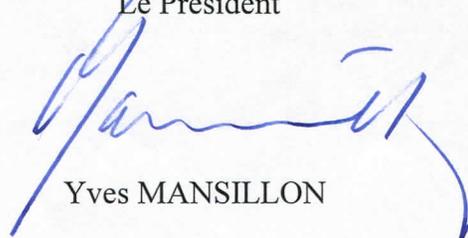
DÉCIDE :

Article 1 :

Sont nommés membres de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine :

- M. Loïc BLONDIAUX,
- M. Jean-Bernard MABILAIS.

Le Président



Yves MANSILLON